

Histoire



L'égalité des genres est devenue une priorité globale à l'UNESCO à la fin de 2007 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2008, dans le cadre de la Stratégie à moyen terme pour la période 2008-2013. Cette désignation a été la première dans son genre dans le système des Nations Unies.

Les États membres ont décidé de maintenir l'égalité des genres comme priorité globale dans la stratégie à moyen terme actuellement en vigueur pour la période 2014-2021.

La division pour l'égalité des genres Cabinet de la Directrice générale

La division pour l'égalité des genres assure la promotion de l'égalité entre les genres, dans sa programmation et au sein du Secrétariat. Ce travail est soutenu par une double approche associant à la fois des programmes visant un genre et une généralisation de l'analyse selon le genre (« gender mainstreaming ») dans les cinq grands programmes de l'UNESCO, et est guidé par le Plan d'action pour la Priorité égalité entre les genres pour 2014 – 2021. La Division a la responsabilité de fournir une orientation sensible au genre aux plateformes intersectorielles et aux thématiques spécifiques de l'Organisation, telles que la lutte contre le VIH et SIDA et le changement climatique.

Le Mandat de la division inclue:

Suivi et évaluation

Activités de plaidoyer

Partenariats

Renforcement des capacités

Recherche

Elaboration de politiques

Définitions

Genre

Les rôles, les comportements, les activités et les attributs qu'une société donne à un moment donné juge appropriée pour les hommes et les femmes. «Masculin» et «féminin» sont des catégories du genre.

Equité

La démarche d'équité vise à corriger des inégalités de départ pour arriver à l'équivalence des chances (ou opportunités) entre femmes et hommes, en tenant en compte leurs besoins et intérêts spécifiques. Pour des raisons historiques, sociales ou biologiques, ces besoins et intérêts peuvent s'exprimer de façon différente.

L'égalité des genres

Les femmes et les hommes jouissent du même statut et ont les mêmes chances de réaliser leurs droits humains et leur potentiel afin de contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel, et ainsi bénéficier des résultats obtenus. C'est la valorisation égale, par la société, des similitudes et des différences entre les femmes et les hommes, et des différents rôles qu'ils jouent.

Les Documents Important

1. *Stratégie à Moyen Terme (37 C/4), 2014-2021*
2. *Programme et budget approuvés (37 C/5) 2014-2017*
3. *Budget (38 C/5) 2016-2017*
4. *Plan d'action pour la Priorité égalité entre les genres pour 2014 – 2021*

Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021

Le Plan d'action pour l'égalité des genres 2014-2021 (GEAP II) propose un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la Priorité égalité des genres de l'UNESCO. Il précise ce que l'égalité des genres signifie pour l'UNESCO et indique l'orientation choisie par l'Organisation afin d'assurer que la perspective de l'égalité des genres soit intégrée dans l'ensemble de ses politiques, programmes et processus.

Le Plan d'action évalue aussi comment l'UNESCO peut mieux utiliser ses partenariats, son budget et son personnel afin d'avoir un impact véritable et durable dans la lutte pour éradiquer les inégalités de genre - lutte qui constitue une condition importante pour éradiquer la pauvreté et atteindre la paix durable et le développement.